COMMUNIQUE DE PRESSE

LA DÉRÉGLEMENTATION DES NOUVELLES TECHNIQUES GÉNÉTIQUES (OGM-NGT) : UN DANGER POUR NOTRE SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE ET LA BIODIVERSITÉ

Le 17 juin dernier, le Parlement européen a voté en faveur de la déréglementation des nouvelles techniques génomiques (NGT), ouvrant la voie à une nouvelle génération d'OGM échappant en grande partie aux obligations de contrôle, de traçabilité et d'étiquetage jusqu'à lors à l'oeuvre.

Cette décision est d'abord contestable d'un point de vue scientifique. Face aux sécheresses et aux épisodes de canicule, nous n'avons pas besoin d'une fuite en avant technologique dont les bénéfices restent incertains et les risques insuffisamment évalués, mais d'une diversité de solutions ago-écologiques.

Mais surtout cette nouvelle législation est inquiétante sur le plan économique. Le **brevetage du vivant** renforcera le pouvoir de quelques multinationales de l'agrochimie et des semences au détriment des agriculteurs et des entreprises semencières françaises et européennes. Ces derniers deviendront dépendants de grands groupes industriels pour accéder aux ressources génétiques nécessaires à la création de nouvelles variétés. Cela irait à l'encontre du principe de certificat d'obtention végétale (COV) qui garantit aujourd'hui, la libre utilisation des variétés pour la sélection et la création de nouvelles plantes. L'INRAE s'est d'ailleurs toujours opposé à la brevetabilité des NGT. La CGT INRAE et SUD Recherche ont également toujours dénoncé cette nouvelle législation et ses conséquences potentielles pour la souveraineté alimentaire, la biodiversité et la filière semencière.

Enfin, les conditions dans lesquelles cette réforme a été adoptée sont préoccupantes. Malgré les alertes répétées de scientifiques, de syndicats et d'organisations environnementales, le débat démocratique n'a pas été à la hauteur des enjeux. Les arguments scientifiques et les conséquences économiques de la brevetabilité du vivant ont été largement écartés au profit d'une campagne de communication portée par les lobbies agro-industriels.

Hendrik Davi, député de la 5e circonscription des Bouches-du-Rhône

Contact presse : pauline.tournier@clb-an.fr / 06 59 38 78 49